



COMHAFAT/ATLAFCO



ISPM –Agadir



RAFEP

## RAPPORT



*Formation sur  
La fabrication de conserve de poisson et d'autres produits de la  
pêche au profit des membres du Réseau Africain des Femmes  
de la Pêche (RAFEP)*

22-23 Février 2019 Agadir, (Maroc)

1. Du 22 au 23 février 2019, se sont tenues à Agadir (Maroc), une session de formation au profit des membres du **Réseau Africain des Femmes de la Pêche -RAFEP**. Cette formation s'est tenue sous le thème de "*Fabrication de conserve de poisson et d'autres produits de la pêche*".
2. La liste des participants figure à l'**Annexe I**.

## **CONTEXTE**

---

3. La promotion sociale des acteurs du secteur halieutique, notamment des femmes africaines qui s'adonnent à des activités de pêche constitue une préoccupation majeure pour la COMHAFAT. Dans la quasi-totalité des pays membres de la COMHAFAT, la femme est omniprésente en particulier dans le segment post capture et constitue une actrice incontournable dans la vente de poisson, sa transformation, le transport au marché et les autres activités de soutien.
4. La femme de la pêche dans les pays de la zone COMHAFAT occupe une position dominante au niveau de la gestion des finances, contribue à la conservation des écosystèmes marins côtiers et, partant, se situe au cœur d'enjeux importants tels que la sécurité alimentaire des pays de la région et le développement durable du secteur halieutique. En dépit de son rôle capital dans la promotion des activités de la pêche, la femme africaine de la pêche souffre d'un manque de reconnaissance et de considération qui rend difficile l'accomplissement de ses missions.
5. Pour faire face à cette situation et aux multiples difficultés que confronte la femme africaine dans le secteur de la pêche, la COMHAFAT s'est attelée à renforcer son autonomie professionnelle en créant des liens de solidarité et de coopération entre les organisations professionnelles nationales des femmes et en mettant en place un organe d'appui appelé le **Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP)** dont la mission principale est, de constituer une force de proposition, de renforcer les capacités de ses membres, de développer l'entrepreneuriat féminin, de contribuer à une meilleure valorisation des produits de la pêche et de promouvoir la commercialisation du poisson et la sécurité sociale de la femme de la pêche.

6. Préoccupée par la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des femmes de la pêche en matière d'utilisation durable et de valorisation des produits de la pêche, la COMHAFAT organise, en marge de la 5<sup>ème</sup> édition du Salon Halieutis, à Agadir (Maroc) les 22 et 23 février 2019, une formation au profit des femmes membres du RAFEP sur la fabrication de conserve de poisson et d'autres produits de la pêche.

### *Nature de l'activité*

---

7. Il s'agit d'une formation portant sur les techniques d'amélioration de la transformation des produits de la pêche, en faveur des femmes africaines du RAFEP qui devront les transmettre à leur tour, aux femmes de leurs associations nationales dans le cadre de la démarche formation de "formateurs".

### *Objectif général*

---

8. L'objectif général de cette formation est de permettre aux membres du RAFEP de disposer des capacités techniques visant l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits de la pêche transformés.
9. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts menés en matière de renforcement des capacités en vue d'améliorer la condition des femmes opérant dans le secteur de la pêche et activités connexes et de la consolidation des efforts de la COMHAFAT visant la promotion sociale des femmes vivant directement ou indirectement des activités de la pêche dans la région.

### *Objectifs spécifiques*

---

10. Les objectifs spécifiques de l'atelier sont les suivants :
  - renforcer les capacités managériales et techniques des femmes africaines opérant dans le secteur de la pêche à travers la formation des membres du RAFEP ;
  - assimiler les techniques de conservation des produits de la mer ;
  - échanger les expériences entre les femmes africaines ;
  - promouvoir la commercialisation des produits de la mer dans la sous-région.
11. L'ordre du jour de cette session de formation figure à (**Annexe II**).
12. La modération des travaux de cette formation a été confiée à **Mme Aminata BENGUE** du Sénégal.

## CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

---

13. Ouvrant la séance, **Monsieur Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remercié pour avoir bien accepté de participer à cette formation. Il a également remercié les autorités marocaines à travers le Département des Pêches Maritimes, la Direction et l'ensemble du personnel de l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) d'Agadir pour leur appui constant à la COMHAFAT et leur engagement permanent en faveur de la coopération halieutique en Afrique ainsi que l'OFCF pour son appui et son accompagnement.
14. Il a ensuite rappelé que cette session de formation est une opportunité pour donner aux femmes membres du RAFEP les connaissances techniques nécessaires en matière de transformation industrielle des poissons et de fabrication de conserve en vue d'une meilleure valorisation permettant un accès au commerce et à la vente dans de meilleures conditions de manipulation et de conservation.
15. Prenant la parole, **Mr. Mhamed HMAMOU**, Directeur de l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes d'Agadir a souhaité la bienvenue aux représentantes du RAFEP et à tous les participants et remercié la COMHAFAT pour avoir choisi d'organiser cette session de formation au profit des femmes du RAFEP dans les locaux de son établissement.
16. Il a souligné l'intérêt de cette rencontre, qui vise à renforcer les capacités techniques des femmes du secteur halieutique africaines dans le domaine de la transformation industrielle en vue de mieux valoriser les poissons pêchés et assurer leur commercialisation et rappelé que la promotion de la situation des femmes par l'acquisition des connaissances techniques nécessaires à leur épanouissement social est une préoccupation majeure des autorités nationales en Afrique et de toute la communauté internationale.
17. Mr. HMAMOU a enfin réitéré la disponibilité et l'engagement de tous les responsables de l'ISPM à accompagner et soutenir la COMHAFAT dans ses activités à la faveur de la promotion socioéconomique des femmes africaines de la pêche et de l'aquaculture.
18. Dans son intervention, Mr. Brahim BOUDINAR, Représentant du Département des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc a souligné l'importance de cette session de formation dispensée au profit des femmes du

RAFER sur la fabrication de conserve de poisson et a saisi cette occasion pour remercier la COMHAFAT qui a œuvré pour la création de ce Réseau et qui ne ménage aucun effort pour valoriser la femme de la pêche en Afrique.

19. Il a souligné que cette session de formation constitue une occasion pour une redynamisation du réseau africain des femmes de la pêche (RAFEP) en vue d'une meilleure contribution à la promotion de la femme du secteur de la pêche en Afrique.
20. Dans son allocution, **Mme Amy Christiane DAGO, Présidente du RAFEP** a souhaité la bienvenue aux participants et remercié la COMHAFAT pour tous les efforts déployés en vue d'organiser cette session de formation sur la fabrication de conserve de poisson.
21. Elle a rappelé que la création du RAFEP répond à la nécessité de la mise en place d'une plateforme à même de consolider le rôle indéniable joué par les femmes africaines de la pêche et de reconnaître leur contribution remarquable au développement du secteur de la pêche de leurs pays.
22. Elle a ajouté que la mission principale du Réseau est de renforcer les capacités institutionnelles et techniques de ses membres pour constituer une force significative de proposition, de développer l'entrepreneuriat féminin et de promouvoir la sécurité sociale des femmes de la pêche.
23. Elle a enfin appelé les membres du RAFEP à plus de mobilisation pour , d'une part dupliquer au niveau de chaque pays les connaissances acquises durant cette formation usant ainsi de la formule de la formation des formateurs, d'autres part, pérenniser et renforcer l'action du Réseau pour une meilleure défense des intérêts des femmes du secteur de la pêche.

## *DEROULEMENT DES TRAVAUX*

---

24. Les travaux de cette session de formation se sont déroulés en **deux séances** : la **1<sup>ère</sup> consacrée aux présentations théoriques animées par Mr. Youssef BOUAZZAOU**I, Enseignant à l'ISPM d'Agadir et par Mme. Aminata BENGUE et la **2<sup>nde</sup> a consisté en une formation pratique dans les halles technologiques de l'ISPM d'Agadir.**
25. Une visite d'une conserverie de poisson de la place a été organisée au profit des participantes durant l'après-midi de la journée du 22 février 2019.
26. Lors de la **1<sup>ère</sup> séance des présentations théoriques, Mr. BOUAZZAOU**I a donné deux exposés portant sur le rôle de la transformation des produits de la pêche dans la création de la valeur et le développement des revenus des

communautés de pêche et sur les obligations réglementaires et normatives pour la commercialisation des produits de la pêche transformés.

- 27.** Pour appréhender le rôle de la transformation des produits de la pêche dans la création de la valeur, Mr. BOUAZZAOUI a fait référence au concept de la chaîne de valeur qui est un outil d'analyse stratégique permettant d'identifier les différentes activités clés créatrices de valeur pour le client et génératrices de marge pour l'entreprise. Cela consiste pour l'entreprise à chercher à obtenir un avantage concurrentiel et se donner pour mission de créer de la valeur pour ses clients.
- 28.** L'entreprise fait appel à une logistique d'approvisionnement et à un processus d'acquisition des ressources, de manutention, de gestion des stocks et de transports pour effectuer ses opérations de transformation de la matière première à l'aide des machines pour l'assemblage, le conditionnement, les contrôles et la maintenance.
- 29.** Mr. BOUAZZAOUI a ensuite fait une analyse de la chaîne de valeur de la filière pêche en faisant référence au cas du Maroc. Il a à cet effet décrit la structure de la filière de la transformation qui englobe les segments de la conserve, de la semi-conserve, de la congélation, du conditionnement frais et de la farine et huile de poisson.
- 30.** L'analyse de cette structure révèle l'existence de contraintes communes dont la plus importante est la faiblesse de l'innovation. Mr. BOUAZZAOUI propose en guise de solution à cette situation plusieurs types d'amélioration de la performance, de l'efficacité et de la fiabilité de l'entreprise en introduisant des innovations liées à la présentation des produits et aux techniques de conservation.
- 31.** En ce qui concerne les obligations réglementaires et normatives pour la commercialisation des produits de la pêche transformés, Mr. BOUAZZAOUI a passé en revue les bases réglementaires notamment le paquet d'hygiène qui est un ensemble de principes, de prescriptions et d'exigences constituant la base de la législation communautaire alimentaire de l'Union Européenne.
- 32.** Celle-ci établit une séparation entre la responsabilité des exploitants du secteur alimentaire et des autorités compétentes et favorise les principes de l'obligation des résultats, de prévention et de précaution. Elle définit par ailleurs la responsabilité des professionnels dans la mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire et fixe le rôle des autorités compétentes dans la vérification, l'analyse des dangers et dans le suivi et le contrôle.

- 33.** La 2<sup>ème</sup> présentation théorique de la première séance de la formation faite par Mme Aminata BENGUE sur les pratiques locales de conservation des produits halieutiques en Afrique de l'Ouest a d'abord rappelé la position des femmes dans la pêche artisanale puis s'est penché sur les pratiques locales en matière de mareyage et de transformation artisanale du poisson pour conclure sur les facteurs de détérioration de l'hygiène dans les pratiques de conservation des produits de la mer.
- 34.** En matière de mareyage, Mme BENGUE a signalé que les pratiques locales dans ce domaine s'effectuent sur fonds de difficultés liées au manque de moyens financiers et en déphasage avec les règles d'hygiène. Le stockage et la conservation du poisson se font avec l'aide d'équipements non conformes alors que les moyens de transports sont peu adaptés.
- 35.** La commercialisation du poisson, qui s'effectue dans les marchés, au niveau des aires de débarquement et dans les rues génère des revenus insuffisants qui compromettent l'autonomisation des femmes et rend leur émergence difficile.
- 36.** S'agissant de la transformation artisanale du poisson, Mme BENGUE a noté qu'il s'agit d'une activité vitale pour les femmes de la pêche. celle-ci porte sur plusieurs pratiques que sont le fumage, le braisage, la cuisson, la fermentation, le salage et le séchage et s'effectue selon des techniques non conformes aux normes et peu valorisantes des produits débarqués.
- 37.** Enfin, en matière d'hygiène dans la manipulation du poisson, il convient de souligner que plusieurs facteurs de détérioration de la qualité du poisson entrent en jeu et ont des effets négatifs sur sa vente et sa commercialisation et, partant sur la santé du consommateur.
- 38.** Mme BENGUE a présenté l'unité de transformation artisanale du poisson à CAYAR, Sénégal où la transformation est essentiellement exercée par des femmes et qui mobilise près de 60% de la population active féminine. Cette unité constitue un pari réussi de la conquête des marchés régionaux et internationaux.
- 39.** Les enseignements à tirer de la réussite de cette unité de transformation est que la mise en place d'aménagements répondant aux normes de production facilite l'application des règles d'hygiène alors que le milieu aménagé est un outil d'apprentissage et facilite l'assimilation des bonnes pratiques. La formation continue pour répondre aux exigences des marchés et l'encadrement rapproché sont nécessaires pour les femmes afin d'assurer la pérennité de leur action.

- 40.** La 2<sup>nd</sup>e séance relative à la formation pratique dans les halles technologiques de l'ISPM d'Agadir a été animée par Mr Khalid THAOUI et porté sur les techniques de fabrication de conserve de poisson à petite échelle.
- 41.** Mr. THAOUI a expliqué aux participantes les objectifs de la transformation et de la conservation du poisson qui visent à prolonger la durée de vie du produit , assurer sa sécurité et celle du consommateur, améliorer ses propriétés nutritives et atteindre un résultat financier.
- 42.** Lors des discussions qui ont suivi, les participantes après s'être félicitées du niveau de technicité des présentations pratiques dispensées durant cette formation, ont remercié les modérateurs pour l'effort fourni et exprimé le souhait de multiplier à l'avenir ces initiatives en faveur des femmes membres du RAFEP pour positionner le Réseau au centre de la nouvelle stratégie de promotion des femmes africaines.

### *Cérémonie de délivrance des certificats*

---

- 43.** A l'issue des travaux de ces deux journées de formation, une cérémonie de remise des certificats aux participantes et aux animateurs des différents exposés a été organisée.
- 44.** L'ensemble des présentations est disponible dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT.

## Annexe I : Liste des participants

N°	PAYS	NOM & PRENOM	E-MAIL
1	COTE D'IVOIRE	Mme Amy Christiane DAGO	<a href="mailto:dagoamy@yahoo.fr">dagoamy@yahoo.fr</a>
2	BENIN	Mme Ayaba Victoire GOMEZ	<a href="mailto:aligovic@gmail.com">aligovic@gmail.com</a>
3	CAMEROUN	Mme Beyene Ateba Ep BALIABA	<a href="mailto:Beyene.beyene@yahoo.fr">Beyene.beyene@yahoo.fr</a>
4	GABON	Mme JEANNE ASSENGONE NDONG	<a href="mailto:Assengone.jeanne@yahoo.com">Assengone.jeanne@yahoo.com</a>
5	GAMBIE	Mme Salli SARR	<a href="mailto:dawda_saine@yahoo.com">dawda_saine@yahoo.com</a>
6	GUINEE BISSAU	Mme Antonia Adama DJALO	<a href="mailto:antoniadamadjalo@hotmail.com">antoniadamadjalo@hotmail.com</a>
7	GUINEE	Mme Mama yawa SANDOUNO	<a href="mailto:keriwel@yahoo.fr">keriwel@yahoo.fr</a>
8	MAURITANIE	Mme NEDWA MOCTAR NECH	<a href="mailto:nedwa.nech@gmail.com">nedwa.nech@gmail.com</a>
9		Mme Aicha BEZEID	<a href="mailto:aicha.bezeid@yahoo.fr">aicha.bezeid@yahoo.fr</a>
10	SENEGAL	Mme AWA DJIGAL	<a href="mailto:djigalawa@yahoo.fr">djigalawa@yahoo.fr</a>
11	MAROC	Mme MESSAOUDA RACHID	<a href="mailto:messoudarachid@gmail.com">messoudarachid@gmail.com</a> ; <a href="mailto:expressfish1@gmail.com">expressfish1@gmail.com</a>
13	TOGO	Mme Aichatou YERIMA	<a href="mailto:aichayerima.16@yahoo.fr">aichayerima.16@yahoo.fr</a>
14	LIBERIA	Mme Theresa sia BAYON	<a href="mailto:liberiaartisanalfishermen@yahoo.com">liberiaartisanalfishermen@yahoo.com</a>
15	SENEGAL	Mme Aminata MBENGUE	<a href="mailto:amimbengue2000@yahoo.fr">amimbengue2000@yahoo.fr</a>
16	CABO VERDE	Mme Arlina Tavares Martins	<a href="mailto:nemello54@gmail.com">nemello54@gmail.com</a>
17	GUINEE EQUATORIAL	Mme CELESTINA JONES BOLECHE	<a href="mailto:norbelina@hotmail.com">norbelina@hotmail.com</a>
18	SIERRA LEONE	Mme Henry PHEBEAN	<a href="mailto:demohkanu@gmail.com">demohkanu@gmail.com</a>
19	MAROC	Mme Essalka OUHAMOUCH	<a href="tel:0672512658">06 72 51 26 58</a>
20		Mme Latifa KOUMI	<a href="tel:0661102397">06 61 10 23 97</a>
21		Mme Meryem RAZZA	<a href="tel:0663807585">06 63 80 75 85</a>
22		Mme Aghida RACHID	<a href="mailto:Messouda.lilbahr@gmail.com">Messouda.lilbahr@gmail.com</a>
23	JAPON (Observateurs)	Mr Yoshihiro TAKAGI	<a href="mailto:ytakagi8@yahoo.co.jp">ytakagi8@yahoo.co.jp</a>
24		Mme Shiraishi	<a href="mailto:gyo@wff.gr.jp">gyo@wff.gr.jp</a>
25	OMPDA	Mr NAOUSSI André	<a href="mailto:andrenaoussi@gmail.com">andrenaoussi@gmail.com</a>
26	ISPM	Mr. M'hamed HMAMOUI	<a href="mailto:Hmamou@mpm.gov.ma">Hmamou@mpm.gov.ma</a>
27		Mr Youssef BOUAZZAOUI	<a href="mailto:youssefbouazzaoui@yahoo.fr">youssefbouazzaoui@yahoo.fr</a>
28		Mr Khalid THAOUI	<a href="mailto:thaoui@gmail.com">thaoui@gmail.com</a>
29	COMHAFAT	Mr Abdelouahed BENABBOU	<a href="mailto:benabboucomhafat@gmail.com">benabboucomhafat@gmail.com</a>

30	Mr Abdenaji LAAMRICH	<a href="mailto:laamrichmpm@gmail.com">laamrichmpm@gmail.com</a>
31	Mr Mohammed HADDAD	<a href="mailto:haddad.comhafat@gmail.com">haddad.comhafat@gmail.com</a>
32	Mr Atsushi ISHIKAWA	<a href="mailto:a615@ruby.ocn.ne.jp">a615@ruby.ocn.ne.jp</a>
33	Mr Ali BOUALI	<a href="mailto:bouali1952@gmail.com">bouali1952@gmail.com</a>
34	Mme Hayat ASSARA	<a href="mailto:hayat.comhafat@gmail.com">hayat.comhafat@gmail.com</a>
35	Mme Amal MOUTTAKI	<a href="mailto:mouttaki.comhafat@gmail.com">mouttaki.comhafat@gmail.com</a>

## **INTERVENTION DE MADAME LA PRESIDENTE DU RAFEP**

- **Mr Le Représentant du Pays Hôte**
- **Mr Le Représentant du Ministère**
- **Mme et Mr les Représentants du Japon**
- **Le Directeur de l'ISPM**
- **Mr. Le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT**
- **Mesdames les Présidentes des Réseaux Nationaux**
- **Chers invités**
- **Mesdames et Messieurs**

C'est avec une grande joie que je prends la parole au nom des femmes du Réseau.

La préoccupation majeure pour la COMHAFAT est la promotion sociale des acteurs du secteur halieutique, notamment la femme africaine. Elle est omniprésente en particulier dans le segment post capture et constitue une actrice incontournable dans la vente de poisson, sa transformation, le transport au marché et les autres activités de soutien.

Elle occupe une position dominante dans les pays de la zone COMHAFAT au niveau de la gestion des finances, contribue à la conservation des écosystèmes marins côtiers et se situe au cœur d'enjeu importants tels que la sécurité alimentaire des pays de la région et le développement durable du secteur halieutique.

En dépit de son rôle capital dans la promotion des activités de la pêche, la femme africaine de la pêche souffre d'un manque de reconnaissance et de considération qui rend très difficile l'accomplissement de ses missions.

Mes chères sœurs, chères présidentes, notre Réseau, le Réseau africain des femmes de la pêche a été mis en place par la COMHAFAT pour faire face à notre situation et aux multiples difficultés du secteur.

Rappelons notre mission principale qui est de renforcer nos capacités institutionnelles et techniques pour constituer une force de proposition, de développer l'entreprenariat féminin, de contribuer à une meilleure valorisation des produits de la pêche et de promouvoir la commercialisation du poisson et la sécurité sociale de la femme de la pêche.

Compte tenu de la nécessité de renforcer l'utilisation durable et de la valorisation des produits de la pêche, la COMHAFAT organise, en marge de la 5<sup>ème</sup> édition du salon HALIEUTIS, une formation au profit des femmes du RAFEP sur la fabrication de conserve de poisson et d'autres produits de pêche.

Cette formation dont nous bénéficions aujourd'hui doit être transmise aux membres de nos différentes organisations nationales dans le cadre de la démarche « Formation des formateurs ».

Cette dernière va nous permettre de disposer des capacités techniques visant l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits de la pêche transformée.

Il faut qu'entre nous en tant que femmes africaines qu'il y ait des échanges d'expériences et de coopération entre les organisations professionnelles nationales pour promouvoir la commercialisation des produits de la mer dans les sous-régions.

Tout en souhaitant bon travail à tous, je vous remercie pour votre attention.